Kleen Flo Engine Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2023-11-08 Date de révision: 2024-07-12 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Kleen Flo Engine Degreaser
Code du produit	:	824

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions	:	Dégraissant moteur

1.3. Fournisseur

Fabricant
Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée
75 Advance Boulevard
L6T 4N1 Brampton - CANADA
T 905-793-4311

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	: 905-793-4311 (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 heure de l'Est) (en anglais seulement) 450-625-6444 (du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00, heure de l'Est) (en français seulement)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Aerosol 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable
Press. Gas (Liq.)	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Acute Tox. 4 (Inhalation)	H332	Nocif par inhalation
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
STOT SE 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Asphy simple		Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée

		H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H332 - Nocif par inhalation H335 - Peut irriter les voies respiratoires H351 - Susceptible de provoquer le cancer H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.
Conseils de prudence (GHS CA)	:	P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés	:	Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

85 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2	Carburants, diesel, no 2; gazole- non spécifié; [distillat huileux dont la viscosité est au moins égale à 32.6 SUS à 37.7 °C(100 °F).]	n° CAS: 68476-34-6	40 - 80
Carburants, diesel, alcanes en C9-19 ramifiés ou linéaires	-	n° CAS: 1159170-26-9	40 - 80
Kérosène (pétrole)	-	n° CAS: 8008-20-6	<= 40
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérosène- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290°C (entre 302 et 554°F).]	n° CAS: 64742-47-8	5 – 30
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	-	n° CAS: 68439-46-3	1 - 5
Carbone (dioxyde de)	Dry ice / CARBON DIOXIDE	n° CAS: 124-38-9	1 - 5
Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires	-	n° CAS: 928771-01-1	1 - 5
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	-	n° CAS: 64742-94-5	1 – 5

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer des gelures par contact avec le gaz liquéfié.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des gelures par contact avec le gaz liquéfié.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

Symptômes chroniques : Risque avéré d'effets graves pour les organes. Susceptible de provoquer le cancer.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Eau pulvérisée.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. Des vapeurs irritantes.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Protéger les contenants de tout dommage physique. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 (68476-34-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	100 mg/m³ (inhalable fraction and vapor (Diesel fuel)
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans , Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée

Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Kerosene, as total hydrocarbon vapor
ACGIH OEL TWA	200 mg/m³ (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures-total Hydrocarbon vapor (Kerosene/Jet fuels)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Skin & URT irr; CNS impair. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans , Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
Référence réglementaire	ACGIH 2024

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Carbon dioxide

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
ACGIH OEL TWA	5000 ppm
ACGIH OEL STEL	30000 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Asphyxia
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Carbon dioxide
OSHA PEL TWA	9000 mg/m³
	5000 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aérosol.

Couleur : Incolore

Odeur : Fuel oil

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 93 °C
Température d'auto-inflammation	:	> 200 °C
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Partiellement soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	< 20,5 mm²/s (40°C)
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 (68476-34-6)	
Point d'ébullition	141 – 462 °C (at 1013 hPa)
Point d'éclair	> 56 °C
Pression de la vapeur	4 hPa (at 40 °C)

Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
Point d'ébullition	146 – 299 °C (at 1013.25 hPa)
Point d'éclair	21 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	210 °C
Pression de la vapeur	1 – 3,7 kPa Temp.: 37,8 °C

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
Point d'ébullition	146 – 299 °C Atm. press.: 101,325 kPa
Point d'éclair	21 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	> 200 °C (at 1013 hPa)
Pression de la vapeur	0,01 – 0,3 hPa (at 20 °C)

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
Point d'ébullition	400 – 559 (at 1011.5 hPa)
Pression de la vapeur	87,1 Pa (at 25 °C)

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
Point d'ébullition	260 °C
Point d'éclair	125 °C
Pression de la vapeur	117 Pa Temp.: 20 °C

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
Point d'ébullition	56 °C (at 5.11 atm (triple point)
Pression de la vapeur	5728,9 kPa (at 20 °C)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
Point d'ébullition	174 – 193 °C
Point d'éclair	< -30 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	550 °C
Pression de la vapeur	4100 Pa Temp.: 25 °C

9.2. Autres informations

Groupe de gaz : Press. Gas (Liq.)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.

Matières incompatibles : Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé.

Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Nocif par inhalation.

ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	85 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 (68476-34-6)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 inhalation rat	5,4 mg/l/4h
ATE CA (vapeurs)	5,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	5,4 mg/l/4h

Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
CL50 inhalation rat	> 5,28 mg/l/4h

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: IUCLID)

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 inhalation rat	> 5,2 mg/l/4h

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 inhalation rat	1 – 5 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class Method)

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CA (orale)	1400 mg/kg de poids corporel

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:EPA Fed Reg Vol 50, No. 188 1985 and as amended in Fed Reg Vol 52, No. 97, 1987
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 inhalation rat	> 590 mg/m³ (Exposure time: 4 h Source: NLM_CIP)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 (68476-34-6)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	35 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:OPPTS 870.3650 Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:OPPTS 870.3650 Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut irriter les voies respiratoires.

Carburants, diesel, alcanes en C9-19 ramifiés ou linéaires (1159170-26-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	≥ 0,024 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,71 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	2,355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Kleen Flo Engine Degreaser	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s (40°C)

Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 (68476-34-6)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Carburants, diesel, alcanes en C9-19 ramifiés ou linéaires (1159170-26-9)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
Vaporisateur	Aérosol
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer des gelures par contact avec le gaz liquéfié.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des gelures par contact avec le gaz liquéfié.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

Symptômes chroniques : Risque avéré d'effets graves pour les organes. Susceptible de provoquer le cancer.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 (68476-34-6)	
CL50 - Poisson [1]	35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: IUCLID)

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
CL50 - Poisson [1]	45 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: IUCLID)
CL50 - Poisson [2]	2,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
NOEC (chronique)	1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	3,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé (68439-46-3)	
CL50 - Poisson [1]	5 – 7 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	2,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	1,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 - Poisson [1]	19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: IUCLID)
CL50 - Poisson [2]	2,34 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	0,95 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	0,76 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	12,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	18,9 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	11,7 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [2]	18,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

Kleen Flo Engine Degreaser	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Kleen Flo Engine Degreaser	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
FBC - Poissons [1]	61 – 159

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	> 6,5 (at 30 °C (at pH 7)

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
FBC - Poissons [1]	61 – 159
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,8 – 6,5 (at 23 °C (at pH 6.2)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TMD) : AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1
Etiquettes de danger (TMD) : 2.1
:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TMD
N° ONU (TDG) : UN1950

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	:	80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants),107 - (1) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qui sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	1 L
Quantités exemptées (TDG)	:	E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	75 L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	:	11-08-2023
Date de révision	:	07-12-2024

Indications de changement:
Mise à jour de la FDS. Classification GHS.

Autres informations	:	Aucun.
Préparé par	:	Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler limitee

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.